

Annexe 7 Règlement des compétitions de catégorie A en orientation subaquatique(Juniors).

Les règles pour les juniors sont en principe les mêmes que pour la catégorie (seniors).

Les règles suivantes diffèrent :

1. Chaque fédération nationale sera représentée par une équipe junior composée de :

- 1 chef d'équipe,
- 5 juniors femmes,
- 5 juniors hommes
- 1 entraîneur

2. Trois juniors femmes et trois juniors hommes peuvent concourir pour chaque nation lors des épreuves individuelles.

Le nombre d'équipes mixtes MONK par nation n'est pas limité.

3. Le championnat junior comprend des épreuves individuelles pour les juniors femmes et hommes de la catégorie, une équipe mixte MONK junior et une épreuve par équipes mixtes (2 garçons et deux filles).

- Compétition n° 1 : Parcours M
- Compétition n° 2 : Parcours 5 points
- Compétition n° 3 : Parcours étoile
- Compétition n° 4 : Parcours parallèle
- Compétition n° 5 : Équipe mixte MONK

Chaque junior, homme ou femme, peut participer aux compétitions par équipes (MONK et épreuve par équipes) dans la catégorie commune (seniors).

Les juniors ayant débuté dans une équipe mixte junior MONK ne peuvent pas débiter dans la catégorie seniors.

4. Il est interdit aux juniors de débiter dans deux catégories en compétition individuelle si le championnat a lieu simultanément.

5. Chaque nation doit obligatoirement remplir la déclaration figurant en annexe 1 lors de son inscription au championnat et la signer pour confirmer l'exactitude des informations.

Cette déclaration doit être envoyée par courriel au siège de la CMAS et au comité d'organisation avant le début de la compétition. Une version électronique de la déclaration est disponible sur le portail de la CMAS pour chaque épreuve.